



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal,

- FELICITE madame Yannick MAURICE pour sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre national du mérite.
- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 1^{ER} juillet 2021 – **A L'UNANIMITE**
- DESIGNE madame Marie-Madeleine COLLOT comme représentante du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE l'apurement du compte 1069 nécessitant des crédits budgétaires qui seront votés lors de la prochaine décision modificative du budget 2021 – **A L'UNANIMITE**
- ACCORDE la garantie communale pour le remboursement des 7 lignes de prêt d'un montant global de 1 184 999 euros pour les financements PLAI, PLUS et PLS contractées par la SA IMMO MOULIN VERT auprès de la Caisse des dépôts et des consignations suivant les conditions définies à l'annexe « caractéristiques financières de chaque ligne de prêt » du contrat n°106765,
DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et des consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de garantie et de réservation de logements – **A L'UNANIMITE**
- MODIFIE la délibération portant création d'un poste de directeur de cabinet en date du 25 juin 2020 et DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pour permettre à monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet – **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE le tableau de recensement des emplois de la commune à compter du 30 septembre 2021 –
A L'UNANIMITE
- AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre HARDY, Adjoint au maire chargé des travaux, de la voirie, du cimetière, de l'hygiène et de la sécurité et l'embellissement de la ville à déposer une déclaration préalable pour changer la destination actuelle (habitation) vers une destination d'établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie –
A LA MAJORITE
- DECIDE de soutenir un transfert plus large des compétences de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) vers le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO)
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMBO en cas de refus d'adhésion de la CACP –
A LA MAJORITE
- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes susvisé entre les communes de Pontoise, Osny, Eragny-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône en vue de la passation d'un ou des marchés pour la réalisation d'études acoustiques lié à la mise en service de la ligne de fret ferroviaire et de l'accompagnement juridique y afférant, et approuve la convention qui s'y rattache,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents afférents,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés ou accords-cadres à intervenir et passés sous le fondement de la convention constitutive du groupement ainsi que l'ensemble des documents afférents,
DESIGNE la commune de Pontoise comme coordonnateur du groupement de commandes et le cas échéant la Commission d'Appel d'Offres sera également celle de la commune de Pontoise – **A L'UNANIMITE**
- EMET un avis défavorable au projet de modification des arrêtés préfectoraux de classement sonore des infrastructures de transports terrestres ferroviaires – **A LA MAJORITE**
- DECIDE de créer l'impasse des Longues rayes qui fera par la suite l'objet d'une numérotation complète par arrêté du Maire – **A L'UNANIMITE**
- DECIDE le versement d'une subvention de fonctionnement de 200 € au profit de l'association du Comité du souvenir français – **A L'UNANIMITE**
- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'association Eragny lecture –
A L'UNANIMITE
- VALIDE les projets sociaux aux vues des nouvelles orientations et AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions annuelles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les deux prestations « Animation Globale » et « Animation Collective famille » pour chacun des deux centres sociaux – **A L'UNANIMITE**
- VALIDE les modifications apportées sur les documents d'information et sur le règlement du Projet d'Accueil Individualisé Municipal – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des subventions accordées aux écoles pour favoriser leurs transports et entrées dans les musées, pour un montant total de 5 700 € – **A L'UNANIMITE**

- Fixe pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des subventions accordées aux coopératives d'écoles pour le remboursement des contrats d'assurance d'établissements à 1 451,40 € – **A L'UNANIMITE**

- FIXE pour l'année scolaire 2020-2021, le montant des subventions accordées aux écoles élémentaires pour favoriser le départ de classes découvertes, pour un montant total de 2 340 € – **A L'UNANIMITE**

- DESIGNER les représentants d'associations pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) comme suit :

- Madame Brigitte VANDAMME de l'association Pique et patch,
- Madame Isabelle IVKOVIC de l'association Ile-de-France Crossminton,
- Madame Maguy REMY de l'association Assos'services
- Monsieur Didier COLASSON de l'association Tennis Club Eragny
- Monsieur Nicolas TOMPKIN de l'association Badminton club Eragny

APPROUVE la composition définitive de la CCSPL comme suit :

- Représentants du Conseil municipal : Mesdames Jennifer THEUREAUX, Agnès LUXIN, Messieurs Frédéric DIVIALLE, Jean-Guillaume CARONE et Pierre MATHEVET.
- Représentants d'associations : Mesdames Brigitte VANDAMME, Isabelle IVKOVIC, Maguy REMY, Messieurs Didier COLASSON, Nicolas TOMPKIN – **A LA MAJORITE**

- DECIDE de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux en application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le rapport annuel 2020 du contrat de ville intercommunal 2015-2022 – **A L'UNANIMITE**

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

- REPOND à une question d'actualité posé par le groupe minoritaire « Eragny printemps 2020 » sur le trafic de stupéfiant dans certains quartiers de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY

Monsieur Olivier FOURCHES a été désigné comme secrétaire de séance.